

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
 Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 14/11/2017 Dossier complet le : 14/11/2017 N° d'enregistrement : 2017-5640

1. Intitulé du projet
 Projet de construction d'une résidence de 18 logements collectifs avec un niveau en sous-sol aux n° 57 bis de l'avenue de la Libération à ARCACHON (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
 Nom : Prénom :

2.2 Personne morale
 Dénomination ou raison sociale : SCCV LIBERARC
 Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : BUIAN René
 RCS / SIRET : 831141312400001919 Forme juridique : SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17b)	Rabattement temporaire de la nappe des alluvions récentes pour la réalisation d'un niveau en sous-sol de 769 m ² dans le cadre de la construction d'une résidence de 18 logements. Le volume prélevé durant la phase travaux de 120 jours est estimé à 31173 m ³ en période de hautes eaux. IOTA - rubriques nomenclature Loi sur l'Eau: 1.1.1.0 (déclaration) pour la pause de 2 piécomètres et la mise en place de pointes filtrantes pour la phase de rabattement et 1.1.2.0 (autorisation temporaire) pour le prélèvement supérieur à 200000 m ³

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
 Le site du projet est actuellement occupé par une construction à usage d'habitation avec dépendances, une voie de desserte en enrobé et un jardin. La réalisation du projet va entraîner la démolition de la maison et de ses dépendances. La Surface de Plancher des bâtiments à démolir s'élève à 190 m².

Le projet d'aménagement prévoit la construction d'un bâtiment collectif d'habitation en R+1 (18 logements), d'une rampe d'accès au sous-sol, de places de stationnement en sous-sol (27 places), et d'espaces verts communs sur un terrain de 1 623 m². La surface du sous-sol sera de 769 m², le bâtiment s'élèvera au-dessus du sous-sol, il occupera une superficie de 811 m². Les espaces verts entoureront le bâtiment, il occuperont environ 561 m².

L'accès à la résidence se fera depuis l'avenue de la Libération en limite Nord, par le biais d'une entrée charretière et d'une rampe allant au sous-sol. Une entrée piéton sera également accessible depuis l'avenue de la Libération.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du projet permettra de répondre aux objectifs de densification portés par le PLU d'Arcachon en zone UP8. Il s'agit d'une zone d'habitat pavillonnaire. Le secteur UP8 correspond au secteur situé autour de la rue Emile Doussy, constitué d'un habitat mixte individuel et collectif sur un parcellaire irrégulier.

Le présent projet vise à créer des logements, afin de répondre au besoin en logements d'une commune en croissance. Le projet consistera à réaliser 18 logements collectifs destinés à l'accession.

Les objectifs du projet sont de :

- densifier les zones à proximité du centre-ville,
- réussir son intégration paysagère dans un milieu urbain dominé par la maison individuelle,
- apporter une offre de logements en adéquation avec les besoins du territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase de démolition :

La démolition consistera à détruire les maisons d'habitation existante ainsi que les dépendances ; elle sera réalisée par une entreprise spécialisée.

Les étapes seront sensiblement les suivantes:

- 1-Suspension des différents réseaux : eau, électricité, gaz, chauffage, téléphone...
- 2 - Pose de clôtures autour du bâtiment pour assurer la sécurité et interdire l'accès au public.
- 3 - Assainissement du bâtiment afin de laisser planchers et murs.
- 4 - Tri et acheminement des déchets.
- 5 - Désamiantage (si nécessaire), effectué dans les normes.
- 6 - Démolition mécanique du bâtiment avec des engins spécifiques
- 7 - Évacuation des gravats

Phase travaux d'aménagement et de construction:

- 1 - Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- 2 - La construction du bâtiment collectif :
 - 2.1 : sous-sol: battage des pointes filtrantes et mise en place du rabattement de nappe, battage du rideaux de palplanches et terrassement de la fouille, coulage de la dalle, étanchéité...
 - 2.2 : bâtiment: fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...
- 3 - L'aménagement de la rampe d'accès (mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
 - L'aménagement des espaces verts paysagés communs (programme de plantations d'espèces locales)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet vise à développer une typologie d'habitat compatible avec le site.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail et de loisirs, production de déchets ménagers, d'eaux usées, consommation d'eau potable...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir et de construire (Code de l'urbanisme) => déposé en juin 2017

Dossier d'autorisation temporaire au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement) => déposé à la Police de l'Eau en octobre 2017

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire :	1 623 m ²
Surface de plancher totale :	1 276 m ²
Surface du sous-sol :	769 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 09 ' 17 " O Lat. 44 ° 39 ' 05 " N

57 bis avenue de la Libération

Commune d'ARCACHON (33)

Cadastre: section AO 318 et 324

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zones/inpn/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF2 : Bassin d'Arcachon - 720001949 - située à 380 m au Sud-Est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune : ARCACHON Motif du classement : Commune riveraine de la mer ou d'un océan Espace : Bassin d'Arcachon Classement : Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon - FR9100006 - situé à 470 m à l'Est
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Arrêté préfectoral du 2 juin 2016 Le site du projet n'est cependant pas concerné par une de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans: - une zone humide élémentaire du SDAGE AG - une zone humide RAMSAR qui intéresse le Bassin d'Arcachon à 3,1 km au Nord-Est.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'ARCACHON (33) est concernée par: - PRL Erosion Dunaire et recul du trait de cote (Plan de Prévention des Risques Littoraux, approuvé le 31 décembre 2001) - le PPRSM du Bassin d'Arcachon (Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine, prescrit le 10 novembre 2010) - le PPRIF (Plan de prévention du risque Incendie de Forêt, prescrit le 1er février 2007)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'ARCACHON est concernée par la ZRE "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à -225 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Directive Habitats: - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret - FR7200679 - situé à 375 m au Sud-Est - Forêts dunaires de La Teste de Buch - FR7200679 - situé à 380 m au Sud-Ouest Directive Oiseaux: - Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin - FR7212018 - situé à 375 m au Sud-Est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un rabattement de nappe temporaire aura lieu pour la phase travaux du niveau en sous-sol. Il s'agira de prélèvements intéressant la nappe superficielle des alluvions récentes (Fy-z): LANDES AQUITAINE OCCIDENTALE / MIO-PLIO-QUATERNAIRE (BDRHF V1: code 127a0) Le projet sera également connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder le bâtiment au réseau AEP. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis de construire et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rabattement de nappe sera temporaire et limité à la phase travaux en fouille prévue sur 4 mois (120 jours). A la fin de la phase de rabattement, le niveau de la nappe retrouvera son niveau stabilisé. la masse d'eau concernée est FRFG045 (Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde), cet aquifère majoritairement libre s'étend sur 7673 Km ² .
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de démolition des constructions existantes (maisons d'habitation et dépendances) seront selon leur nature, potentiellement réutilisés sur site ou sur un autre site, ou envoyés vers des centres de traitement agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement occupé par une construction à usage d'habitation et dépendances en secteur urbanisé dense du centre de la commune d'Arcachon. Il n'est pas mis en évidence de continuités écologiques (trame verte ou bleue) sur le site du projet où l'on rencontre des espèces inféodées aux milieux urbains. La réalisation du projet (phase travaux) pourra amener au dérangement des espèces que l'on peut rencontrer au niveau du jardin (principalement des oiseaux qui trouveront des zones de report au voisinage du projet)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en amont hydrographique des sites Natura 2000 situés au niveau du Bassin d'Arcachon. Les habitats ou espèces rencontrées au niveau du réseau Natura 2000 sont liées au Bassin d'Arcachon. Le projet n'est pas de nature à impacter les habitats ou les espèces de ce milieu constitué par une vaste lagune semi fermée car les eaux issues du rabattement seront restituées vers le réseau existant public (réseau d'assainissement EP de la commune) après décantation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas les ZNIEFF et les sites inscrits ou classés qui sont éloignés. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines au niveau de la ZRE. Le projet respecte la Loi littorale.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques "inondation par submersion marine" et "érosion du trait de côte" ne concernent pas les terrains du projet. Le risque incendie de Forêt concerne les zones forestières de la commune. Le projet se développe en centre-ville.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 1,25 km au Sud-ouest des premiers parcs à huîtres et les eaux exhaurées seront rejetées au niveau du réseau public des eaux pluviales.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de nouveaux logements, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer en voiture, mais également des déplacements doux : piétons, cycles et transports en commun, dans une zone desservie par ces services.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage public sera mis en œuvre sur la résidence. L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues de l'urbanisation voisine (avenue de la Libération, constructions voisines, ...).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et infiltrées sur site. La solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales sera suffisamment dimensionnée pour stocker une pluie de fréquence décennale, conformément aux exigences du Bassin d'Arcachon. Les eaux d'exhaures (phase travaux sous-sol) seront rejetées dans le réseau public pluvial de l'avenue de la Libération, après décantation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La démolition des constructions existantes devrait entrainer la production de déchets à priori non dangereux et/ou inertes.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de cette zone permettra de créer des logements dans le secteur, en cohérence avec le développement urbain de la ville et en cohérence avec les prescriptions du PLU d'Arcachon.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux d'exhaures liées à la phase travaux du sous-sol seront collectées, décantées puis rejetées vers le réseau public existant de l'avenue de la Libération (gestion qualitative et quantitative), avec autorisation du gestionnaire du réseau.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis infiltrées sur le site du projet (gestion qualitative et quantitative).

Les mesures du projet afin de réduire et compenser ses impacts sont pris en compte et détaillées dans le dossier d'autorisation temporaire déposé en DDTM33 en octobre 2017.

Le rabattement de nappe requiert un aspect temporaire et le rejet des eaux exhaurées a lieu au niveau du réseau public d'assainissement des eaux pluviales. Le prélèvement est minimisé par la mise en place d'un rideau de palplanches qui ceinturera la fouille.

La nappe objet du rabattement n'est pas déficitaire et n'est pas exploitée pour l'alimentation en eau potable.

Les mesures sont détaillées dans l'annexe n°7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste à créer 18 logements collectifs avec un niveau en sous-sol.

Le prélèvement dans les eaux souterraines a lieu au niveau d'une nappe non déficitaire et requiert un aspect temporaire, limité à 4 mois.

Actuellement, les parcelles objet du projet sont occupées par une maison d'habitations avec dépendances et jardin. Le futur bâtiment est soumis à un cahier des charges architectural spécifique.

L'opération projetée a été définie de façon à prévoir la réduction de l'impact sur le milieu récepteur. Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, l'ensemble des mesures de réduction/compensation sont développées.

Des logements de qualité seront créés avec des espaces verts communs associés qui occupent plus de 25% du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

		Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;		<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;		<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;		<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;		<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;		<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.		<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
7. Présentation du site et du projet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Beychac et Caillau

le,

13. 11. 17

Signature

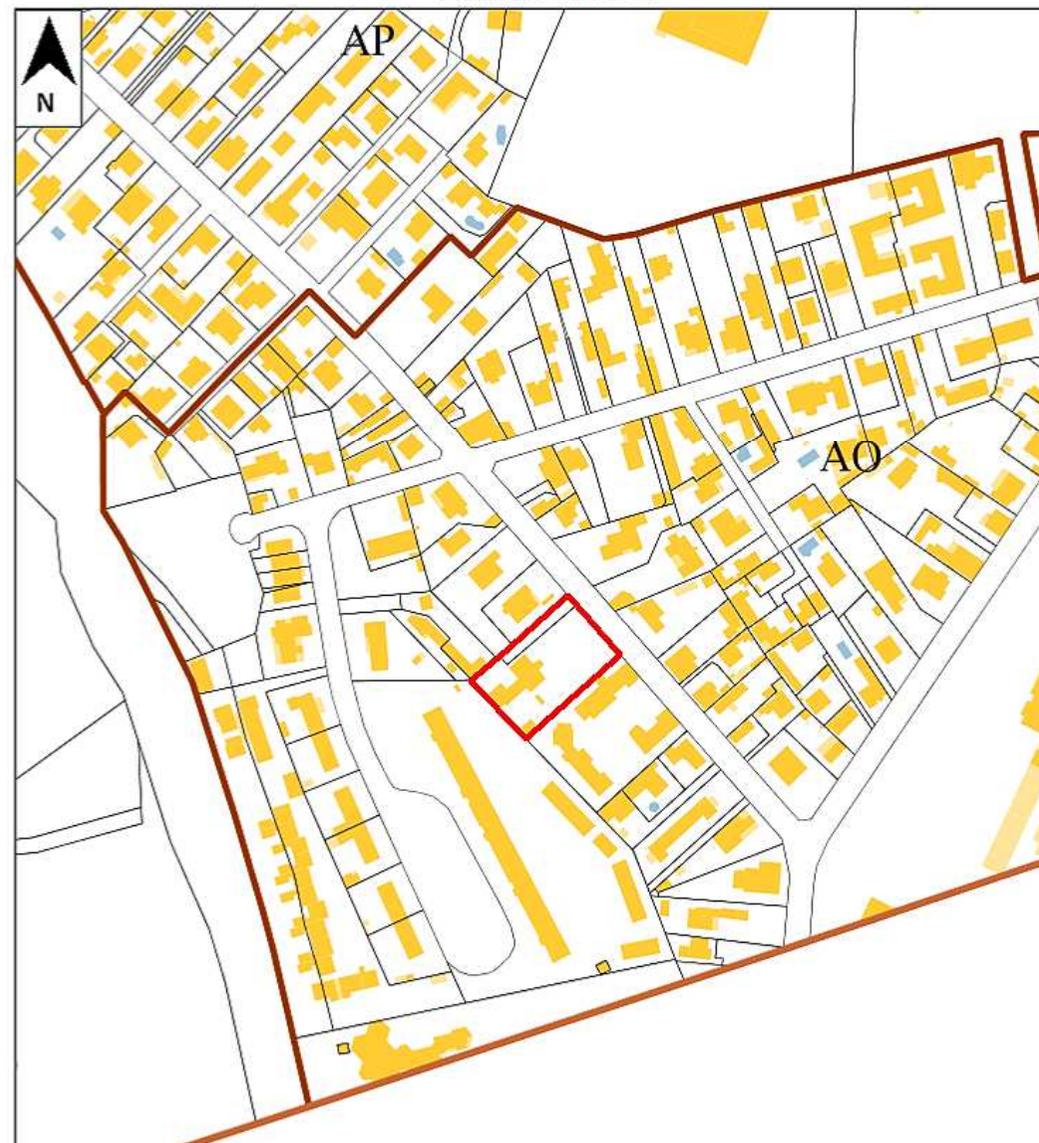
IB LIBERARC
SCCV au capital de 1.000 €
2, route de la Forestière - CS 21001
33750 BEYCHAC et CAILLAU
RCS Bx 831 413 240

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

2. LOCALISATION DU SITE

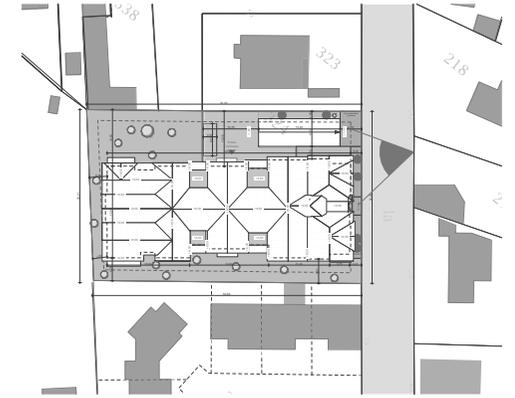
Extrait de la carte IGN
Echelle 1/25000

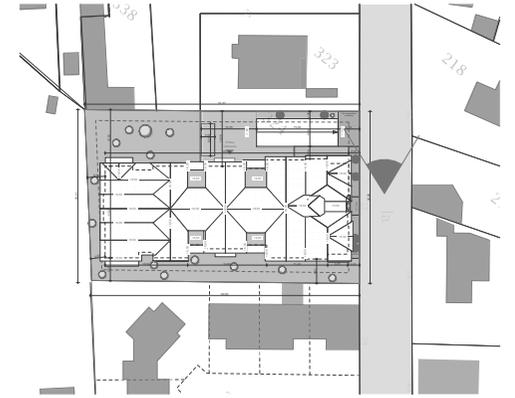
Extrait du plan cadastral
Echelle 1/3000



Légende

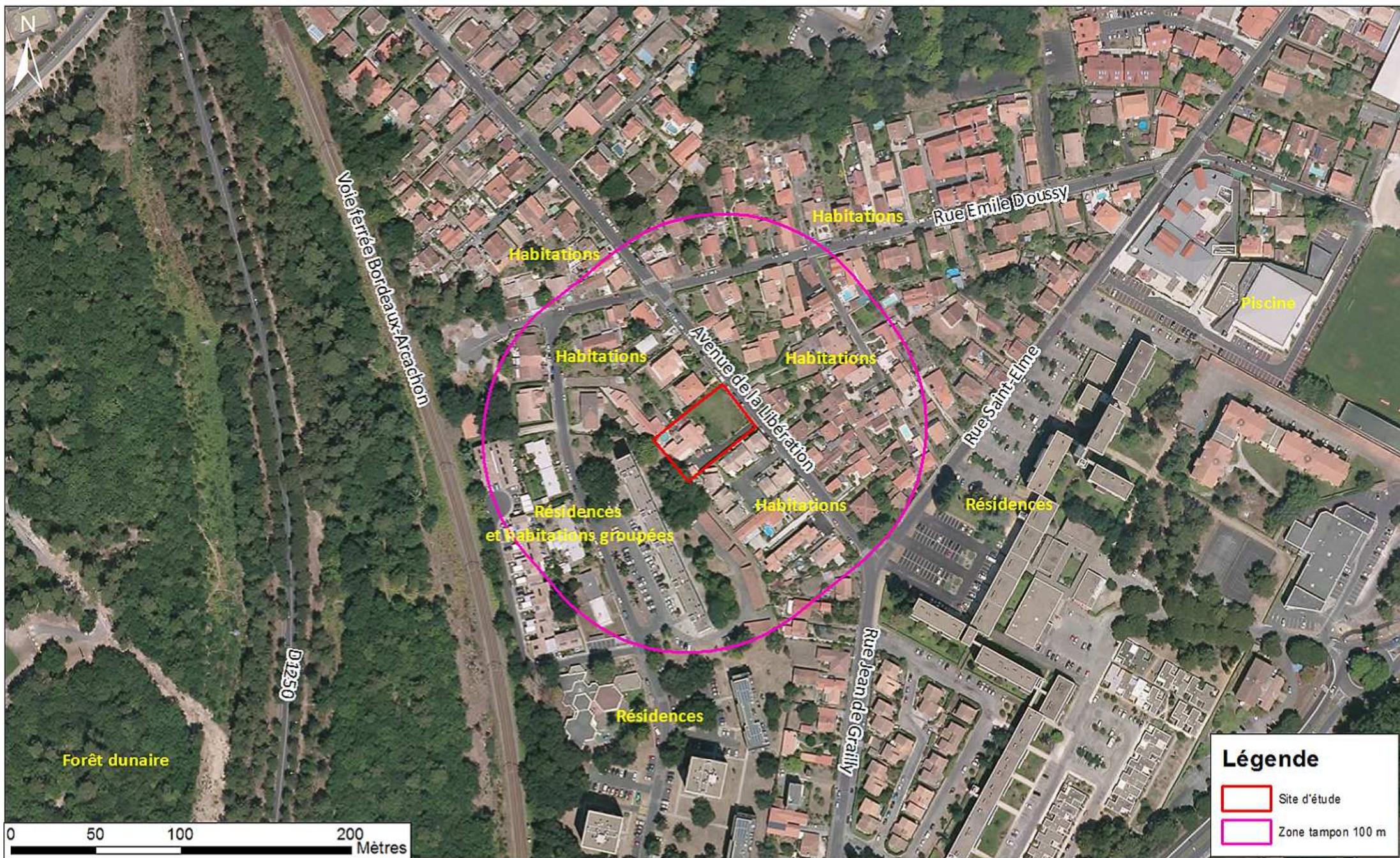
 Emprise du projet de résidence de 18 logements

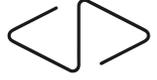
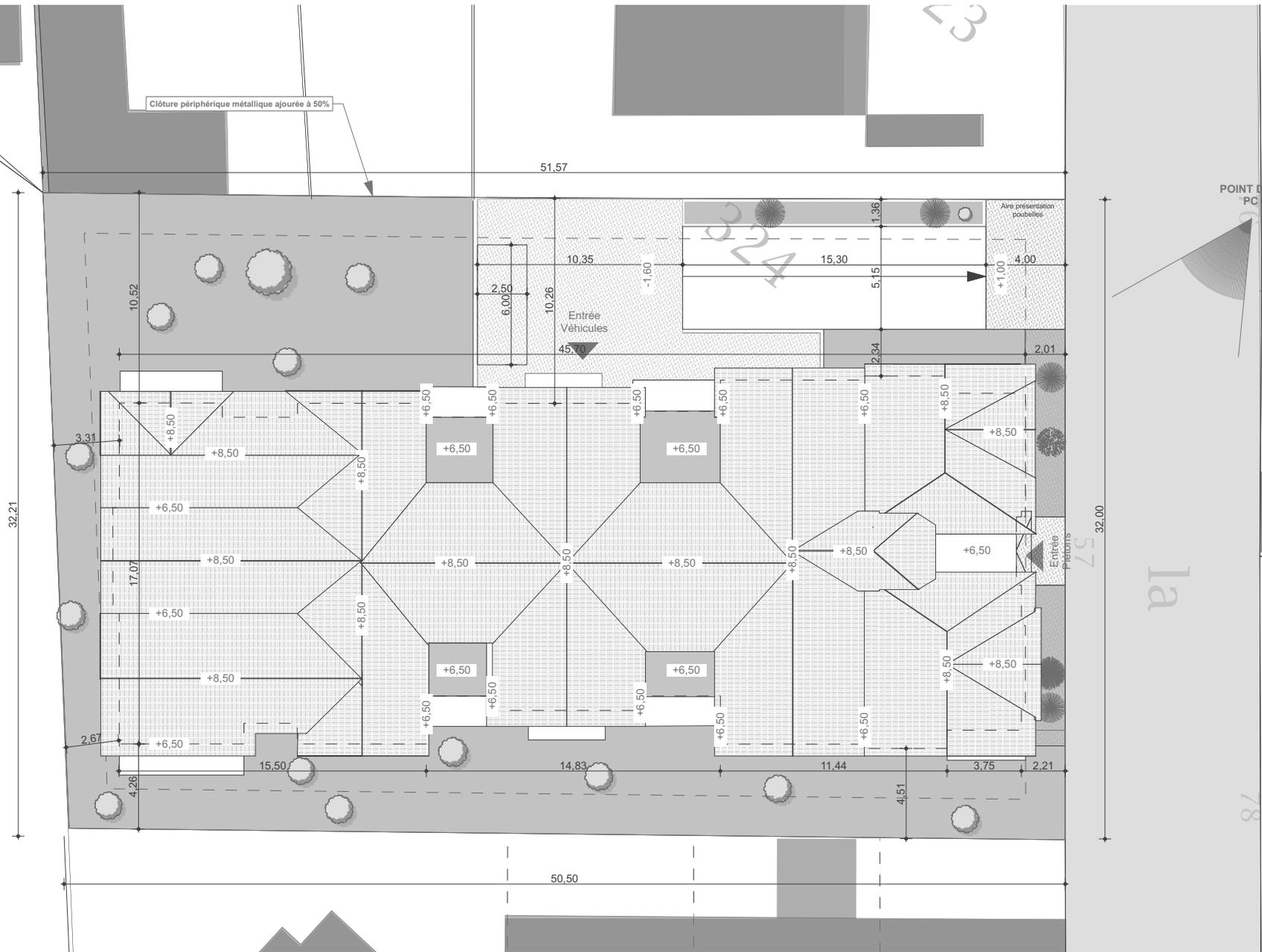


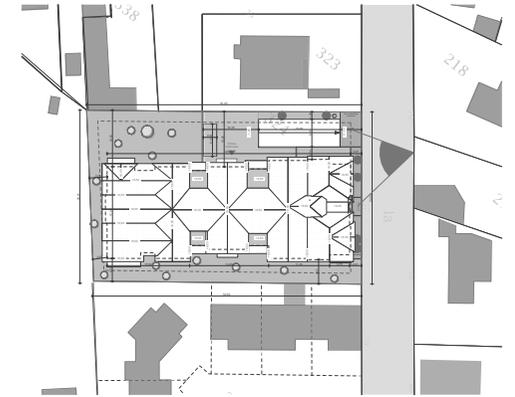


5. PLAN DES ABORDS 1/2000

Photographie aérienne 2015









COMMUNE D'ARCACHON

Sise : 57 bis avenue de la Libération

Projet de construction de 18 logements collectifs



7. Description du site et du projet

Maître d'ouvrage

SCCV LIBERARC

2, route de la Forestière

33 750 BEYCAHC-ET-CAILLAU

N55-17- NOVEMBRE 2017

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DU SITE	3
1.	LOCALISATION	3
2.	CONTEXTE URBAIN	5
3.	BASSIN VERSANT	6
4.	CONTEXTE GEOLOGIQUE-HYDROGEOLOGIQUE.....	6
a.	<i>Géologie.....</i>	6
b.	<i>Hydrogéologie de surface.....</i>	7
c.	<i>L'alimentation en eau potable.....</i>	7
d.	<i>Zone de répartition des eaux.....</i>	8
5.	MESURES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION	8
6.	PPRI (SUBMERSION MARINE)	12
II.	PROSPECTIONS IN SITU	13
1.	DONNEES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES.....	13
2.	ZONES HUMIDES.....	15
a.	<i>Zone humide RAMSAR.....</i>	15
b.	<i>Zones humides répertoriées.....</i>	15
c.	<i>Composition floristique.....</i>	16
d.	<i>Critère sol.....</i>	17
3.	SYNTHESE	17
III.	DESCRIPTION DU PROJET	19
1.	LA DEMOLITION	19
2.	LE PRINCIPE DE RABATTEMENT DE NAPPE TEMPORAIRE	20
3.	LA COMPOSITION DU PROJET	21
IV.	IMPACTS ET MESURES.....	23
1.	LE RABATTEMENT DE NAPPE ET LE REJET DES EAUX D'EXHAURE.....	23
a.	<i>Impact du prélèvement.....</i>	24
b.	<i>Impact du rejet des eaux d'exhaure</i>	24
2.	DETAIL DES MESURES LIEES AU RABATTEMENT DE NAPPE	25
a.	<i>Mesures pour la gestion des eaux d'exhaure : création d'un bac de décantation</i>	25
b.	<i>Mesures de prévention temporaire pendant les travaux</i>	25
3.	LE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES.....	26
4.	LE TRAITEMENT DES EAUX USEES	27
5.	INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT.....	28

I. Présentation du site

1. Localisation

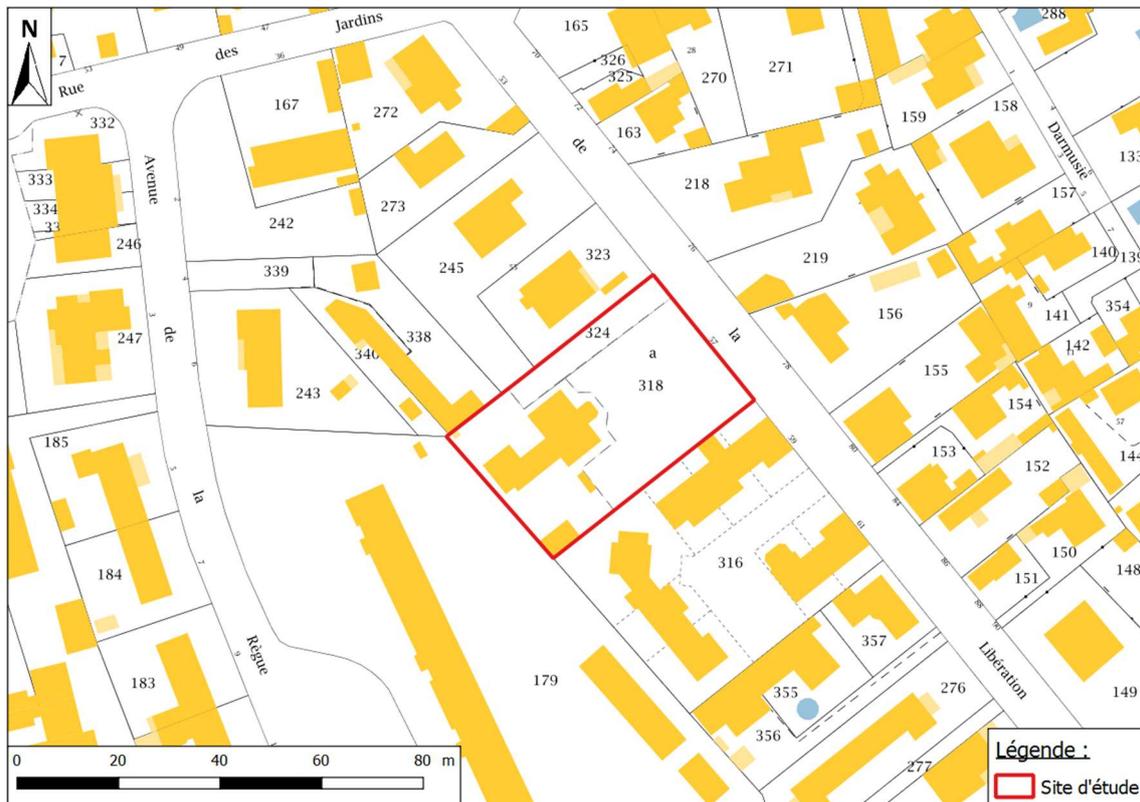
Le terrain objet du projet est implanté dans le centre-ville de la commune d'ARCACHON, au niveau du 57 bis Avenue de la Libération.

La commune d'ARCACHON appartient au territoire du Bassin d'Arcachon.



Localisation du projet (source : SCAN 25)

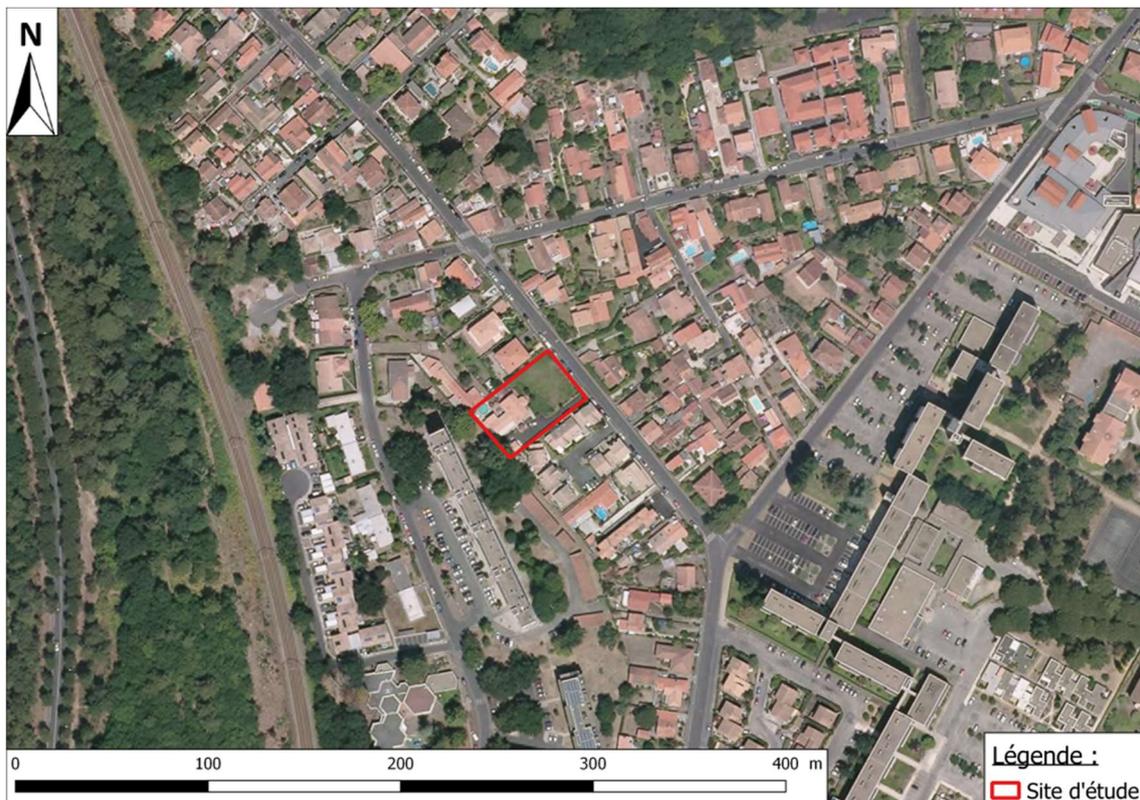
D'une superficie d'environ 1 623 m², le site du projet occupe les parcelles cadastrées section AO n°318 et 324 du plan cadastral de la commune.



Localisation du projet sur fond cadastral (source : cadastre.govv)

Le projet de construction vise à réaliser un ensemble résidentiel. Le site est actuellement occupé par une maison d'habitation ainsi que des petites dépendances qui seront démolies dans le cadre du projet, une voie de desserte en enrobé ainsi que des espaces enherbés.

L'accès à la propriété s'effectue depuis l'avenue de la Libération en limite Nord-Est.

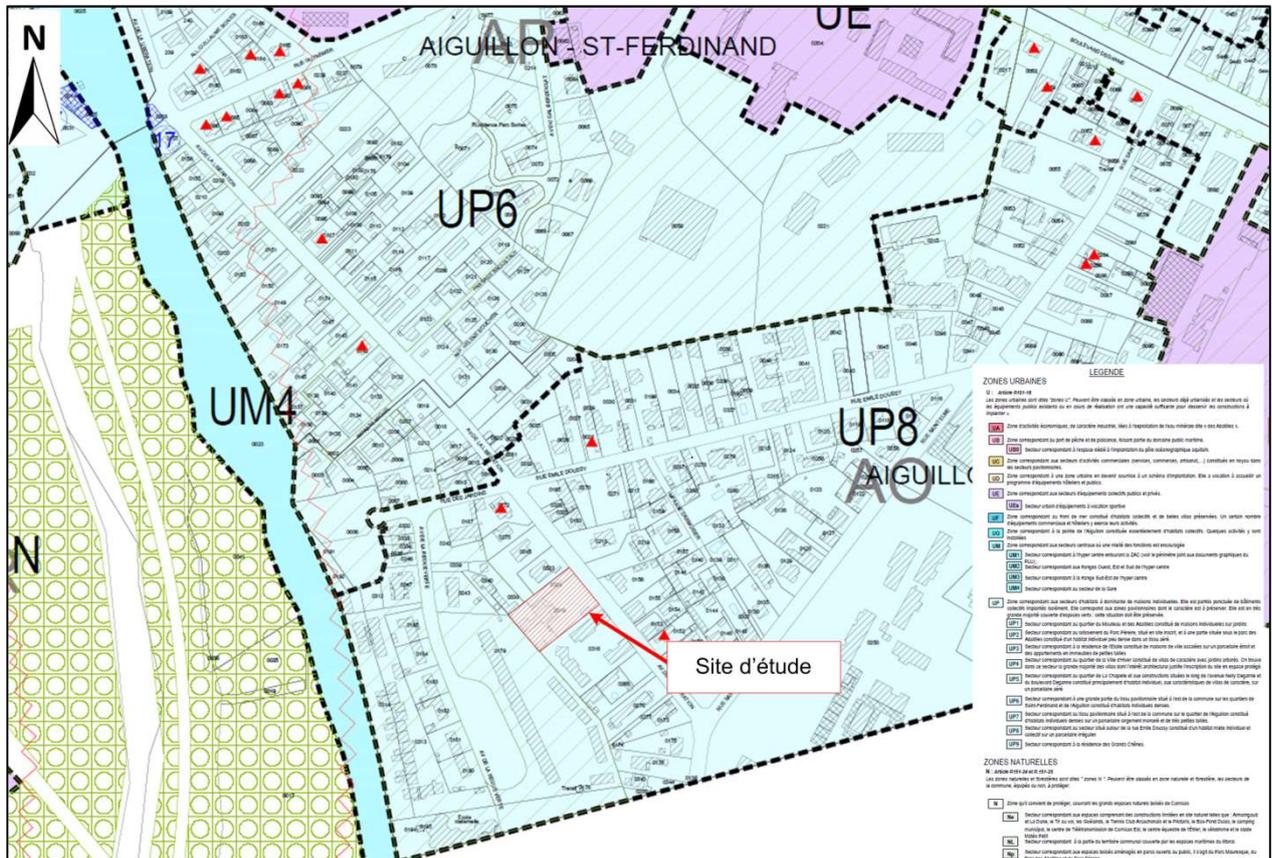


Localisation du projet sur photographie aérienne (source : BD ORTHO, 2015)

2. Contexte urbain

Le PLU de la commune d'Arcachon a été révisé et approuvé le 31/01/2007. La commune a depuis réalisé 3 révisions de son PLU dont la dernière date du 28/09/2012.

Dans le secteur du projet, le règlement du zonage UP8 s'applique. Il s'agit d'une zone d'habitat pavillonnaire. Le secteur UP8 correspond au secteur situé autour de la rue Emile Doussy, constitué d'un habitat mixte individuel et collectif sur un parcellaire irrégulier



Extrait du PLU (e-urbanisme du SIBA)

3. Bassin versant

Le projet est implanté dans le bassin versant hydrographique "Le Canal des Landes du bassin d'Arcachon au confluent de la craste Baneyre (incluse)". Aucun cours d'eau ne passe à proximité du site du projet.



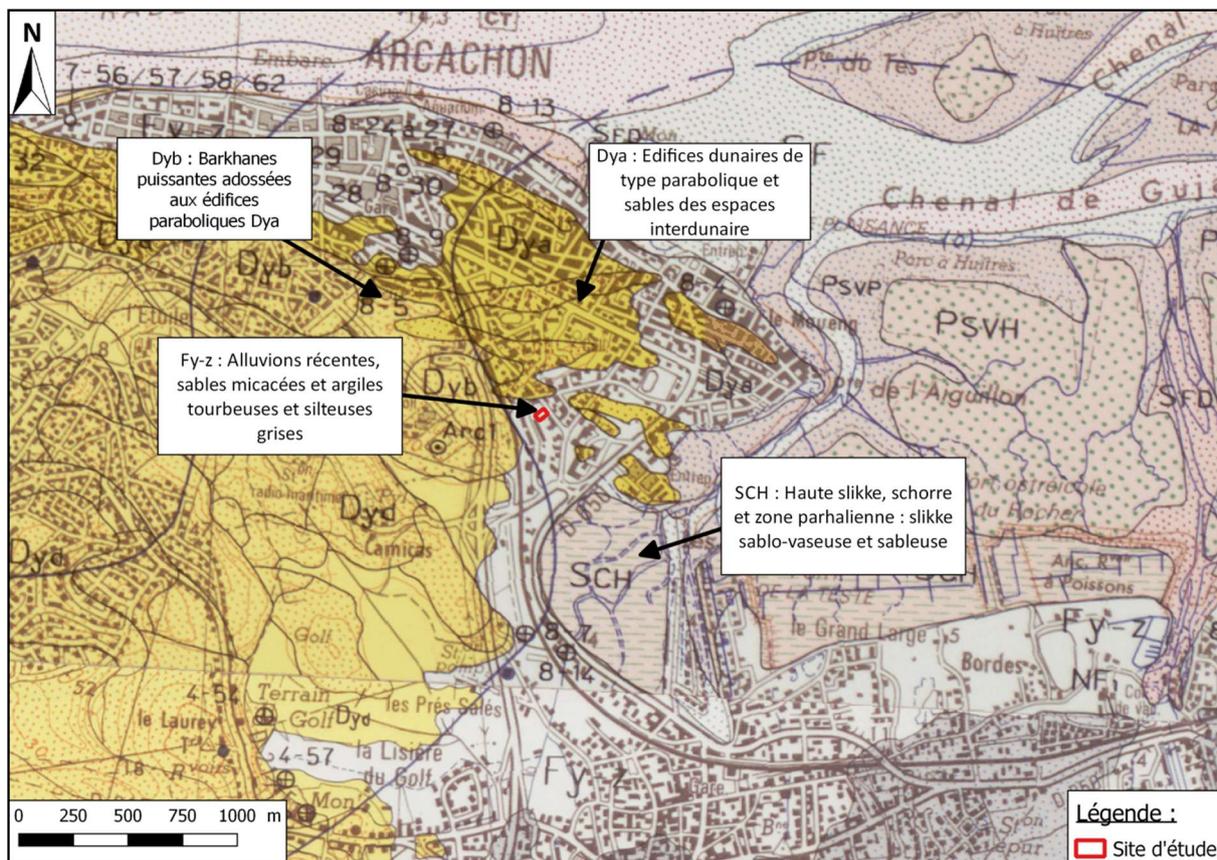
Contexte hydrographique et topographique (BD ORTHO/BD CARTHAGE/MNT)

4. Contexte géologique-hydrogéologique

a. Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille d'Arcachon n°825, le site d'étude est recouvert par la formation du Quaternaire **Fy-z** composée de sables micacées et d'argiles tourbeuses et silteuses grises.

On retrouve les édifices dunaires Dya et Dyb à proximité de la zone d'étude.



Extrait de la carte géologique de la France (BRGM)

b. Hydrogéologie de surface

La première masse d'eau souterraine rencontrée porte le code FRFG045 ; il s'agit des « Sables plio-quadernaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde ».

Il s'agit d'un aquifère majoritairement libre qui s'étend sur 7 673 km²

L'état de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2007-2010) indique un « bon état » chimique et quantitatif.

Il n'y a pas de pression sur cette masse d'eau vis-à-vis des nitrates et la pression vis-à-vis des prélèvements est non significative (SDAGE 2016-2021). Cette masse d'eau n'est pas déficitaire.

Le projet contient un niveau en sous-sol. Les travaux en fouille pour permettre la réalisation de ce niveau entraîneront un rabattement de nappe temporaire, les prélèvements limités dans le temps concerneront donc la masse d'eau FRFG045.

c. L'alimentation en eau potable

Selon les informations communiquées par l'ARS Aquitaine-DT33 (mise à jour en septembre 2014), il existe plusieurs captages AEP sur la commune d'Arcachon. **Le site du projet n'intercepte cependant pas les périmètres de protections de ces captages.**

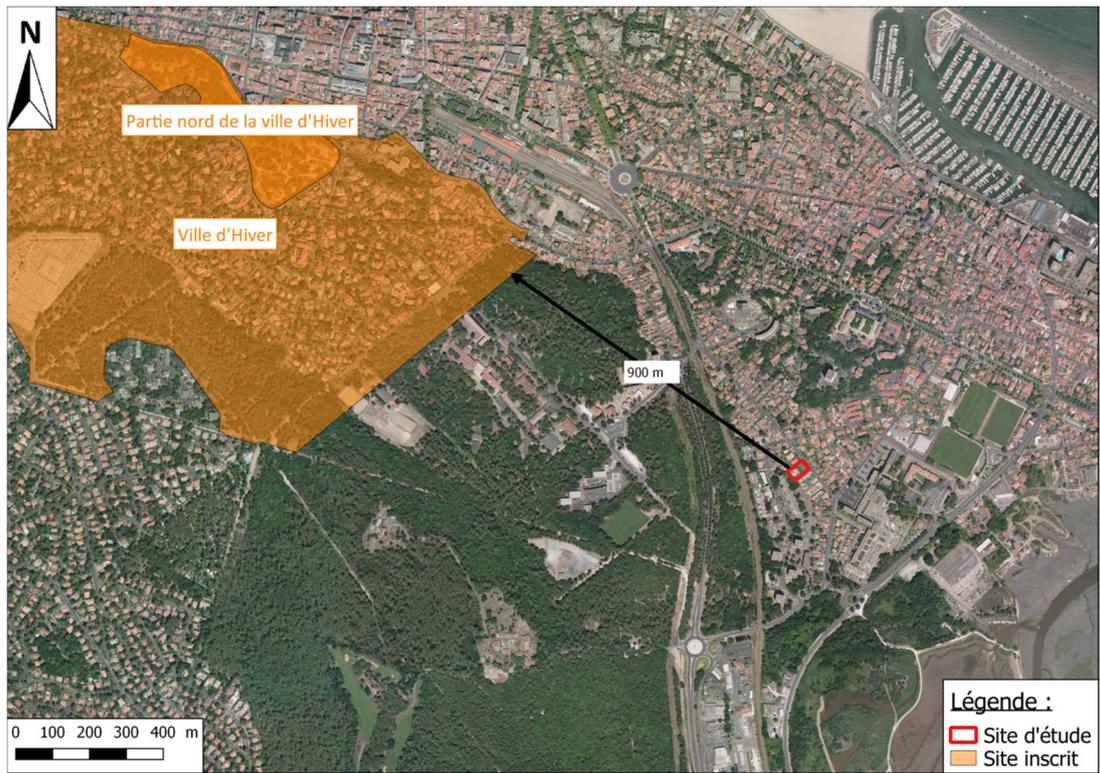
d. Zone de répartition des eaux

La commune d’Arcachon est concernée par la zone de répartition des eaux au titre de l’aquifère de l’Oligocène à l’Ouest de la Garonne à la cote de référence de - 225 m NGF, selon l’arrêté préfectoral n°E2005/14 listant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux de Gironde. **Le terrain du projet se situe à une altimétrie oscillant entre +2,78 m NGF et +3,91 m NGF. La base du sous-sol est prévue à +1,40 m NGF, le projet n’intercepte donc pas la ZRE.**

5. Mesures d’inventaire et de protection

Les zones d’inventaire et de protection du secteur sont les suivantes :

Type de Zone	Dénomination	Distance par rapport au site du projet
Site inscrit	Ville d’Hiver - SIN0000426	NON - distance de séparation de 900 m
Site classé	Dune du Pyla et de la forêt usagère - SCL0000575	NON - distance de séparation de 2 300 m
	Zone littorale du parc des Abatilles – SCL0000624	NON – distance de séparation de 3 100 m
Parc Naturel Marin	Parc Naturel Marin du Bassin d’Arcachon - FR9100006	NON - distance de séparation de 470 m
Natura 2000 Directive Habitats	Bassin d’Arcachon et Cap Ferret - FR7200679	NON - distance de séparation de 375 m
	Forêts dunaires de La Teste de Buch - FR7200679	NON - distance de séparation de 380 m
Natura 2000 Directive Oiseaux	Bassin d’Arcachon et Banc d’Arguin - FR7212018	NON - distance de séparation de 375 m
ZNIEFF 1	-	-
ZNIEFF 2	Bassin d’Arcachon - 720001949	NON - distance de séparation de 380 m
ZICO	Bassin d’Arcachon et Réserve Naturelle du banc d’Arguin - ZO0000603	NON - distance de séparation de 460 m



Positionnement du projet par rapport aux sites inscrits (DREAL)



Positionnement du projet par rapport aux sites classés (DREAL)



Positionnement du projet par rapport au Parc Naturel Marin (DREAL)



Positionnement du projet par rapport aux sites Natura 2000 (DREAL)

N.B. : Les sites Natura 2000 Directive Habitats « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » et Natura 2000 Directive Oiseaux « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin » sont confondus sur la figure ci-dessus.



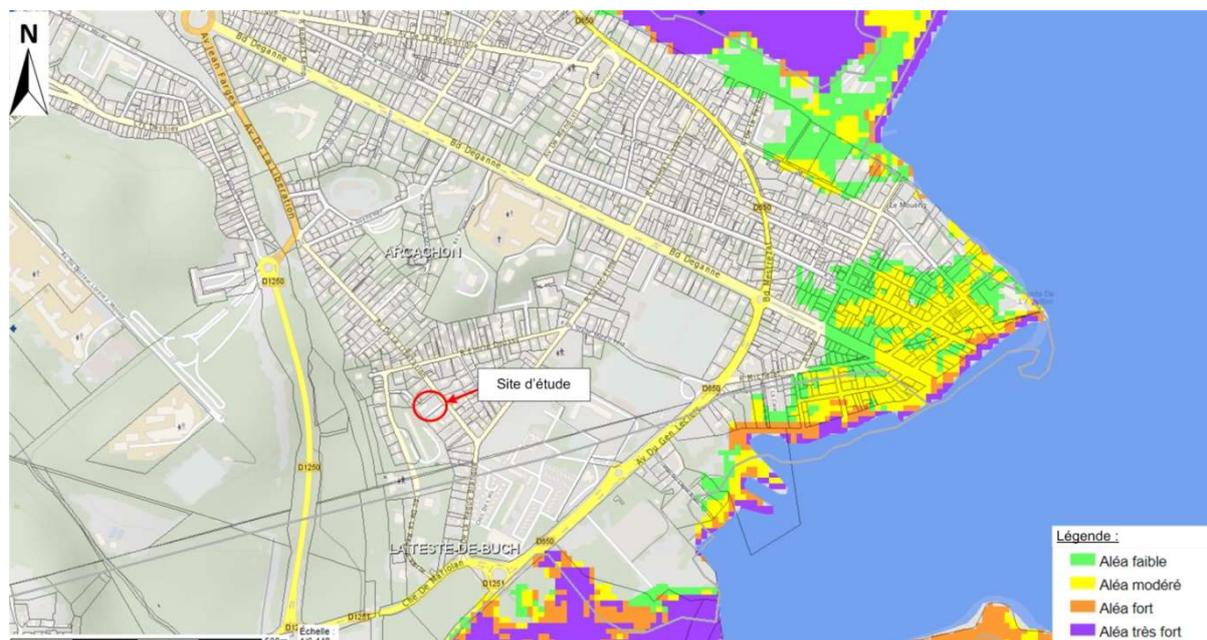
Positionnement du projet par rapport aux sites ZNIEFF (DREAL)



Positionnement du projet par rapport au site ZICO

6. PPRI (submersion marine)

D'après le plan de prévention du risque inondation par submersion marine, le site d'étude n'est pas concerné par un aléa vis-à-vis de ce risque naturel.

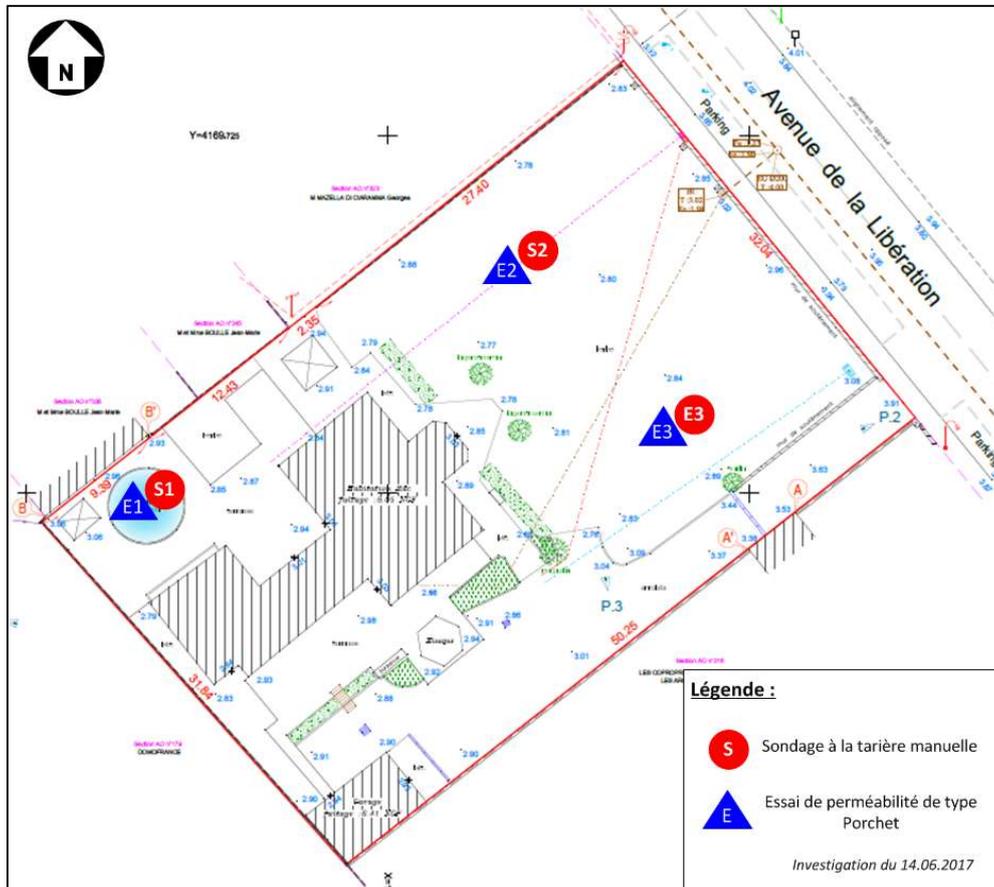


Extrait du zonage à venir du PPRSM du Bassin d'Arcachon (DDTM33)

II. Prospections in situ

1. Données géologiques et hydrogéologiques

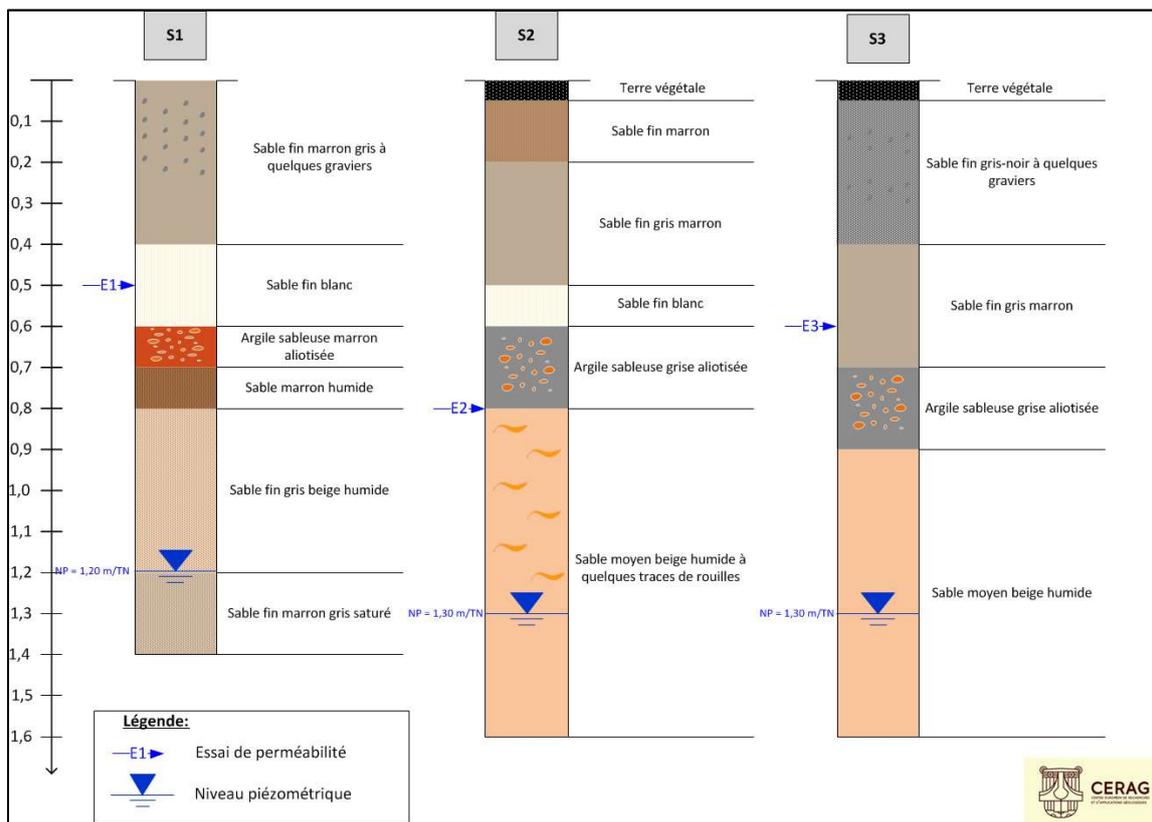
D'après l'étude géologique et hydrogéologique réalisée par le CERAG le 14 Juin 2017 (jour des investigations), plusieurs sondages à la tarière manuelle ont été réalisés. Leur localisation est présentée sur la figure suivante.



Plan de localisation des investigations (CERAG)

Les coupes lithologiques obtenues mettent en évidence :

- Une lithologie constituée principalement de matériaux de sables fin avec quelques graviers ;
- La présence entre 0,60 m et 0,90 m/TN d'une couche d'argile sableuse aliotisée sur tous les sondages.



Coupes lithologiques des sondages à la tarière manuelle (CERAG)

Le 14 Juin 2017, jour des investigations in situ, des niveaux d'eau ont été enregistrés (après une stabilisation de trente minutes) lors de la réalisation des sondages. Les résultats sont reportés dans le tableau suivant :

Sondage	S1	S2	S3
Type d'eau	Nappe phréatique	Nappe phréatique	Nappe phréatique
Cote sol approximative	+ 2,79 mNGF	+2,80 mNGF	+2,84 mNGF
Niveau de l'eau	1,20 m/TN	1,30 m/TN	1,30 m/TN
Cote altimétrique de la nappe phréatique	+ 1,59 mNGF	+ 1,50 mNGF	+ 1,54 mNGF

Observation : en cette période de recharge déficitaire des nappes superficielles, **le niveau de la nappe se situe à une profondeur comprise entre 1,20 et 1,30 m/TN.**

NB : Les très faibles précipitations du mois d'Octobre 2016 à Mai 2017 (cumul de 364 mm sur les sept mois contre un cumul moyen de 690 mm entre les années 1981 et 2010) font que le niveau d'eau mesuré le 15 juin 2017 ne correspond pas à un niveau des plus hautes eaux mais à un niveau inférieur aux normales. On ne peut qu'affirmer que pour l'instant la recharge des nappes superficielles est minime.

En période de crues des nappes superficielles, le niveau de la nappe phréatique doit se rapprocher de la surface du sol, au moins au niveau du toit des traces de rouilles, observés au droit des trois sondages et témoignant d'une saturation ponctuelle en eau. **Le niveau des plus hautes eaux (NPHE), au droit de la zone d'étude, est donc estimé entre 0,60 m/TN et 0,70 m/TN (entre +2.14 m NGF et +2.20 m NGF).**

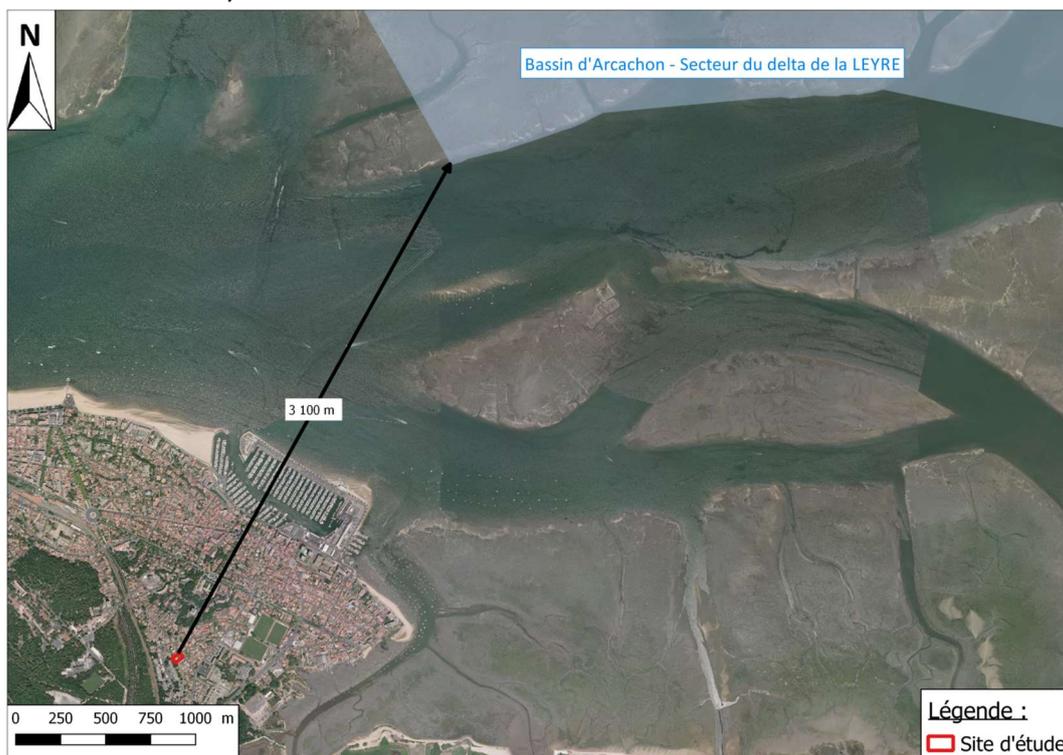
Un essai de pompage a été réalisé, le 31 Août 2017, par le CERAG dans le but de déterminer les caractéristiques hydrodynamiques et plus précisément le coefficient de perméabilité de l'aquifère afin de calculer l'ensemble des paramètres nécessaires pour le rabattement de la nappe lors de l'excavation de la fouille (réalisation d'un niveau en sous-sol).

L'interprétation des essais de remontée de nappe indiquent une valeur de coefficient de perméabilité de $2,85.10^{-4}$ m/s.

2. Zones humides

a. Zone humide RAMSAR

Le projet se situe à environ 3 100 m de la zone humide RAMSAR dite du « Bassin d'Arcachon, secteur du delta de la Leyre ».



Positionnement du projet par rapport au site RAMSAR

b. Zones humides répertoriées

Selon le SIGORE Gironde, le projet ne se situe pas au niveau d'une zone humide référencée par le système d'information sur l'eau du bassin Adour-Garonne (zones humides élémentaires) ou par le réseau partenarial des données sur les zones humides.

c. Composition floristique

Les prospections de terrain ont été effectuées en Juin 2017. Une seule formation végétale a été identifiée sur les parcelles. Il s'agit de jardins d'habitations (naturels ou semi-naturels).



Carte des habitats (CERAG)

i. Jardin d'habitation (CB 85.3)

Il s'agit d'une végétation qui est entièrement entretenue composée notamment d'espèces ornementales. Cette végétation est non représentative du milieu naturel. L'énumération des espèces n'a donc pas d'intérêt particulier dans ce présent rapport (se reporter au critère sol).

ii. Bâtiments (CB 86)



Photographie des bâtiments, dalle béton et jardin d'habitation (Crédits CERAG – 14/06/2017)

d. Critère sol

Les types de sol identifiés par les sondages de l'étude hydrogéologique mettent en évidence la présence de sables au droit du site du projet, avec une nappe oscillante. Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, il convient donc d'analyser les conditions hydrogéomorphologiques pour ce type de sol : le site du projet ne présente pas de zones de dépression topographique où s'accumulent les eaux météoriques ou sujettes à un affleurement de la nappe. De plus le niveau des plus hautes eaux de la nappe superficielle a été estimé entre 0,60 m/TN et 0,70 m/TN ; alors, les 50 premiers centimètres du sol ne semblent pas saturés une partie de l'année.

Le critère sol ne met donc pas en évidence de zone humide au droit du site du projet.

3. Synthèse

Le terrain est aujourd'hui occupé par un bâtiment avec dépendances qui seront démolies dans le cadre du projet ainsi qu'une voie de desserte en enrobé et un jardin d'habitation.

Topographie : le site est relativement plat. L'altimétrie du terrain se situe entre +2,78 m NGF et +3,97 m NGF.

Réseau hydrographique : Le projet est implanté dans le bassin versant hydrographique du « Canal des Landes du bassin d'Arcachon au confluent de la craste Baneyre (incluse) ». Il n'y a pas de cours d'eau qui traverse ou longe le site.

Zones humides : Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site du projet.

Nappe phréatique : Niveau des plus hautes eaux compris entre 0,60 m/TN et 0,70 m/TN (+2.20 m NGF)

AEP : le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable et hors ZRE.

Ce contexte va conduire à prendre **diverses mesures** en phase travaux du projet, visant à considérer au mieux les enjeux environnementaux avec notamment quelques mesures spécifiques lors du pompage temporaire de la nappe superficielle (rabattement) :

- Mise en œuvre d'une phase de pompage par des pointes filtrantes avec rideau de palplanches qui ceinture la fouille,
- Traitement des eaux d'exhaure par décantation (avant rejet),
- Rejet des eaux d'exhaure dans le réseau d'eaux pluviales collectif (avec autorisation du gestionnaire du réseau).

2. Le principe de rabattement de nappe temporaire

Il s'agira d'un rabattement temporaire de la nappe superficielle, il sera nécessaire en phase travaux pour la réalisation du niveau du sous-sol. Le niveau de la dalle du sous-sol est prévu à +1,40 mNGF (soit 2,60 m en dessous de la surface projetée du plancher du rez-de-chaussée à +4,00 m NGF). Le rabattement de la nappe superficielle devra se faire à 0,50 m en dessous de la cote finie du plancher du sous-sol soit à +0,90 m NGF.

L'étude hydrogéologique et l'étude hydrodynamique de la nappe superficielle, réalisées par le bureau d'études CERAG, a permis de caractériser les variations du niveau de la nappe et estimer les débits d'exhaure en phase chantier.

Les caractéristiques suivantes ont été retenues pour le calcul des débits d'exhaure :

- Superficie du sous-sol : 769 m²
- Superficie de la fouille : 987 m²
- Cote d'assèchement en fond de fouille : +0,90 mNGF
- Rabattement souhaité : 1,30 m
- Perméabilité du terrain : $K = 2,85.10^{-4}$ m/s.

Période	Hautes Eaux	Niveau intermédiaire	Basses eaux
Niveau de nappe (m NGF)	+2,20	+1,59	+1,35

Les eaux d'exhaure seront dirigées vers un bac de décantation ou équivalent avant rejet au réseau public.

Les niveaux d'eau caractéristiques Niveau Intermédiaires et Basses Eaux sont des valeurs moyennes par période caractéristiques d'années hydrologiques. Les volumes indiqués ci-dessous pour les prélèvements sont des estimations effectuées sur la base des débits d'exhaure théoriques et sur **une durée de travaux limitée entre Janvier et Avril 2018** (environ 120 jours).

Les débits d'exhaure sont renseignés dans le tableau suivant :

	Basses eaux (BE)	Niveau Intermédiaire (NI)	Hautes Eaux (HE)	Total (m ³)
Débit d'exhaure théorique (m ³ /h)	37,3	57,2	107,7	37,3 à 107,7
Durée de pompage (jours)	0	0	120	120
Volume prélevé (m ³)	-	-	310 173	310 173

On constate que le volume total généré est supérieur à 200 000 m³ et se trouve en condition d'Autorisation temporaire au regard de la rubrique 1.1.2.0 (nomenclature Loi sur l'Eau)..

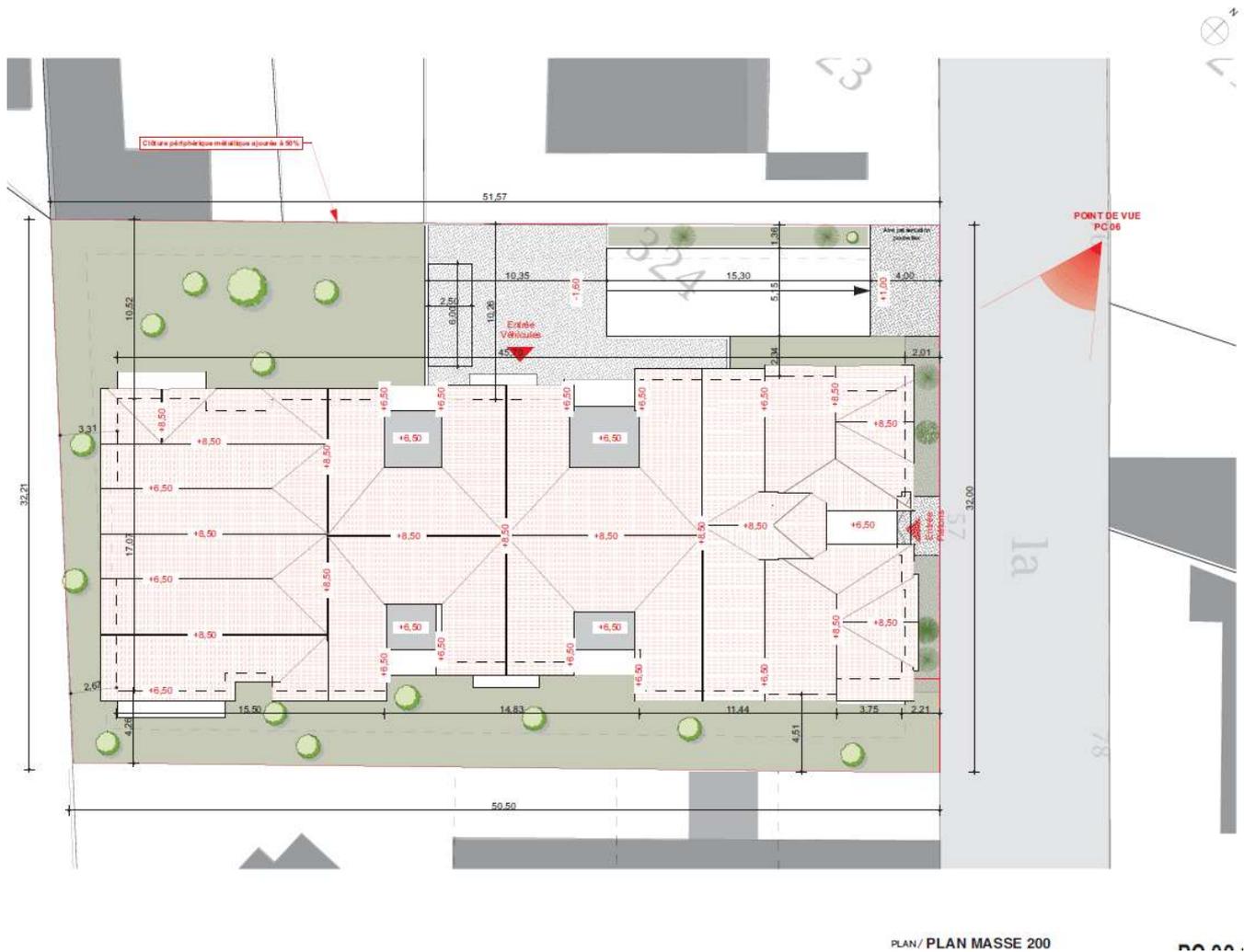
Les ouvrages mise en place pour le rabattement de nappe font l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 (nomenclature Loi sur l'Eau).

Le dossier d'autorisation temporaire a été déposé en DDTM (Police de l'Eau) le 6 octobre 2017.

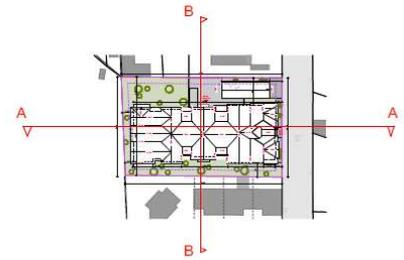
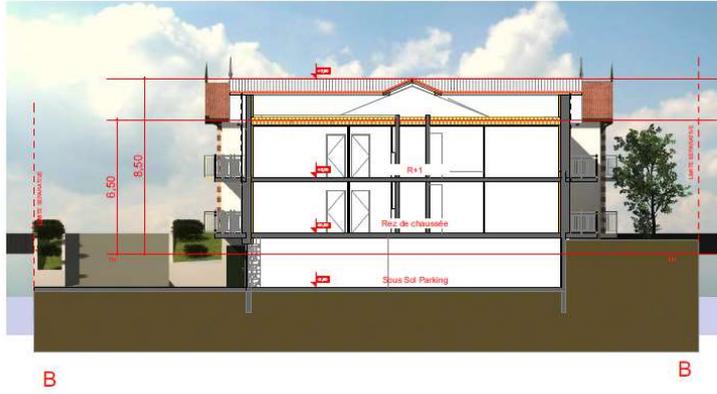
Le principe de pompage consistera à implanter un rideau de palplanches en périphérie de la zone à excaver c'est-à-dire l'emprise du sous-sol. Ce réseau de palplanches permettra de maintenir les sols naturels en place à proximité et permettra de s'affranchir du périmètre mouillé des parois lors du calcul des volumes d'eau à prélever dans la nappe superficielle. En effet, les sols étant maintenus en place grâce au rideau de palplanches, le niveau d'eau de la nappe superficielle ne sera pas modifié et donc la quantité d'eau à extraire sera fortement diminuée. Seul le fond de fouille sera en contact direct avec la nappe souterraine.

La méthode de pompage par pointes filtrantes permettra de diminuer le pompage des particules fines mais un bac de décantation sera tout de même installé en sortie de pompage pour diminuer les matières en suspension présentes dans les eaux souterraines.

3. La composition du projet



Plan masse PC (Dubrous Architecte)



Jean Dubrous
Architecte
30 avenue Dr Eugène
33264 LA TESTE DE BUCH

57 Avenue de la Libération 33120 ARCAÇON

Coupes PC (Dubrous Architecte)

PLAN/ COUPES

ECH/ 1:150

DATE/27/02/2015

N°/ PC 03

IV. Impacts et mesures

1. Le rabattement de nappe et le rejet des eaux d'exhaure

L'incidence des travaux de rabattement sera différente selon la période de l'année où l'opération de rabattement sera mise en œuvre ; en effet, les débits de pompage pourront fluctuer assez sensiblement.

Le pompage s'effectuera de manière continue en fonction de l'état du sous-sol et de la montée de la nappe ou de sa descente.

Le rejet est prévu dans le réseau des eaux pluviales présent au Sud-ouest du site.



Localisation du réseau EP (SIBA)

a. Impact du prélèvement

Impact brut	Mesure et impact résiduel
<p>Le rabattement de la nappe pendant la phase de travaux pourra constituer une pression sur la masse d'eau.</p> <p>Il pourra également éventuellement affecter les ouvrages de captages périphériques du site.</p>	<p>La phase de rabattement de la nappe superficielle se fera de manière temporaire pendant la phase de travaux du sous-sol (120 jours de janvier à avril 2018). Après cette phase de travaux en fouille, le rabattement sera arrêté, le niveau piézométrique de la nappe superficielle du Plio-Quaternaire retrouvera son état d'équilibre antérieur.</p> <p>La masse d'eau souterraine concernée par le rabattement (Plio-quaternaire) FRFG045 n'est pas déficitaire, l'aquifère s'étend sur 7673 Km². Cette nappe ne subit pas de pression significative liée aux prélèvements.</p> <p>Seuls deux ouvrages sont référencés au niveau de la banque de données du sous-sol du BRGM, à 500 m au Sud du projet. Il est très peu probable que le rayon d'influence du rabattement de la nappe pour la réalisation du sous-sol impacte ces ouvrages. En effet, la présence de palplanches permet de s'affranchir des périmètres mouillés en bord de fouille et assurent un maintien des sols au niveau des parois. Ceci permet donc de fortement diminuer le rayon d'action des pompages par les pointes filtrantes. Par ailleurs, un des ouvrages est utilisé pour le suivi qualitatif des eaux de la nappe Plio-Quaternaire et le second ouvrage capte la nappe du Miocène (donc de niveau inférieur).</p>

b. Impact du rejet des eaux d'exhaure

Impact brut	Mesure et impact résiduel
<p>Risque de dégradation ou de contamination des eaux superficielles par le rejet d'eaux d'exhaure de qualité chimique inférieure ou polluées.</p> <p>Risque d'apport de matières en suspension.</p>	<p>L'impact du rejet est relativement modéré et des mesures de réduction permettront de limiter l'impact sur l'environnement, à savoir le pompage par des pointes filtrantes et la mise en œuvre de systèmes de décantation avant le rejet des eaux d'exhaure au réseau EP. Une analyse physico-chimique a été établie lors de la réalisation de l'essai de pompage pour être fournie au gestionnaire du réseau dans lequel sera opéré le rejet. Le rejet est soumis à autorisation du gestionnaire du réseau.</p> <p>Les eaux souterraines rejetées offriront une qualité a priori constante en hautes eaux comme en basses eaux et n'affecteront pas le rejet final avec des variations de qualité.</p> <p>Dans ces conditions les impacts qualitatifs sur les eaux de surface seront très réduits du fait de la quasi identité physico-chimique des eaux et d'un rejet opéré au niveau d'un réseau EP canalisé.</p>
<p>Risque de surcharge des réseaux</p> <p>Il est prévu de rejeter environ 2 585 m³ d'eaux d'exhaure par jour. Le débit d'exhaure est de 107,7 m³/h.</p>	<p>Le rejet est soumis à autorisation du gestionnaire du réseau EP. Un compteur volumétrique sera mis en place et une personne sera affectée au suivi des prélèvements.</p> <p>Le rejet au réseau sera minimisé par le passage des eaux exhaurées au niveau du dispositif de décantation.</p>

2. Détail des mesures liées au rabattement de nappe

a. Mesures pour la gestion des eaux d'exhaure : création d'un bac de décantation

Un bac de décantation sera installé pour la phase de travaux ; il permettra la récupération et la décantation des eaux d'exhaure, avant rejet dans le réseau collectif.

- Rejet

Les eaux d'exhaure seront rejetées dans le réseau EP existant à l'Ouest du site.

- Qualité des eaux

Le bac permettra la décantation des eaux avant rejet au réseau EP collectif.

- Dimensionnement

Le bac sera dimensionné selon les débits d'exhaure prévisibles après contrôle de la piézométrie de la nappe avant le début du pompage.

b. Mesures de prévention temporaire pendant les travaux

Les mesures compensatoires prévues pendant le chantier sont définies à partir des incidences hydrauliques et hydrogéologiques présentées dans l'étude.

iii. Suivi sur le plan qualitatif

- ✓ Pollution accidentelle

Les risques de pollution accidentelle peuvent être induits par les engins de chantiers et les éventuels stockages de produits réalisés sur le site. En conséquence en période de travaux, les zones de stationnement de l'ensemble des engins de chantier seront restreintes à des surfaces non sableuses, si possible en enrobé. Les pentes d'écoulement seront dirigées à l'extérieur des zones de fouilles ouvertes par les travaux.

Les stockages de carburants ou bien d'huiles hydrauliques seront réalisés selon les normes en vigueur avec des contenants à double paroi sur les surfaces imperméabilisées en dehors du périmètre de fouille ouverte.

Les matériels et engins présents sur le chantier feront l'objet de vérifications régulières quant à leur fonctionnement. Les opérations de maintenance importantes (entretien ou réparations lourdes) seront effectuées à l'extérieur du site.

- ✓ Bac de décantation

Un contrôle par le maître d'œuvre consistera à vérifier l'état du bac pendant la période de pompage.

Les eaux pouvant être **chargées en MES, les boues accumulées en fond du bac** seront évacuées vers un centre de tri agréé.

- ✓ Suivi

Les dispositions pratiques seront mises en œuvre pour réduire l'exhaure de particules dans les eaux pompées (**piège à sable, dessableurs**, etc.). Des analyses ponctuelles pourront éventuellement être effectuées sur les eaux d'exhaure, portant notamment sur la charge particulaire.

En cas de pollution accidentelle, des mesures spécifiques seront prises selon l'ampleur et l'extension du phénomène, en concertation avec l'ensemble des acteurs des administrations concernées.

iv. Suivi sur le plan quantitatif

Les dispositifs de pompage seront équipés **de compteurs volumétriques**, permettant un suivi précis des volumes d'exhaure. Les résultats seront relevés régulièrement et pourront être transmis aux administrations en charge du suivi du dossier. Tout dépassement pourra être ainsi identifié et faire l'objet d'une correction ou bien d'une argumentation auprès des autorités.

En cas d'arrivée de périodes pluviométriques très intenses conduisant à une surcharge des réseaux, les exhaures de pompage seront en partie dérivées vers des canalisations de substitution permettant de soulager les eaux pluviales existantes.

✓ Suivi piézométrique

Un suivi piézométrique sera effectué sur un ouvrage réalisé in situ, et des relevés par des sondes électriques de niveaux seront réalisés régulièrement par une personne affectée à cette tâche. Ces relevés seront fournis au responsable du chantier qui les transmettra régulièrement aux autorités de tutelle.

Le piézomètre de chantier pourra avoir les caractéristiques suivantes :

- profondeur : 5 m,
- tube PVC Ø 51/60 mm plein de 0 à 1 m/TN puis Ø 51/60 mm crépiné de 1 à 5 m/TN,
- chaussette géotextile et massif filtrant,
- fermeture et protection en tête avec capot en acier cimenté à la base.

✓ Suivi volumétrique

En complément, la même personne sera chargée du **suivi volumétrique à l'aide des compteurs sur les canalisations d'exhaure** des pompes de rabattement et du suivi des eaux dans les émissaires pluviaux.

Tout incident sur les opérations de pompage sera signalé dans un document spécifique également transmis en même temps que les résultats précédents.

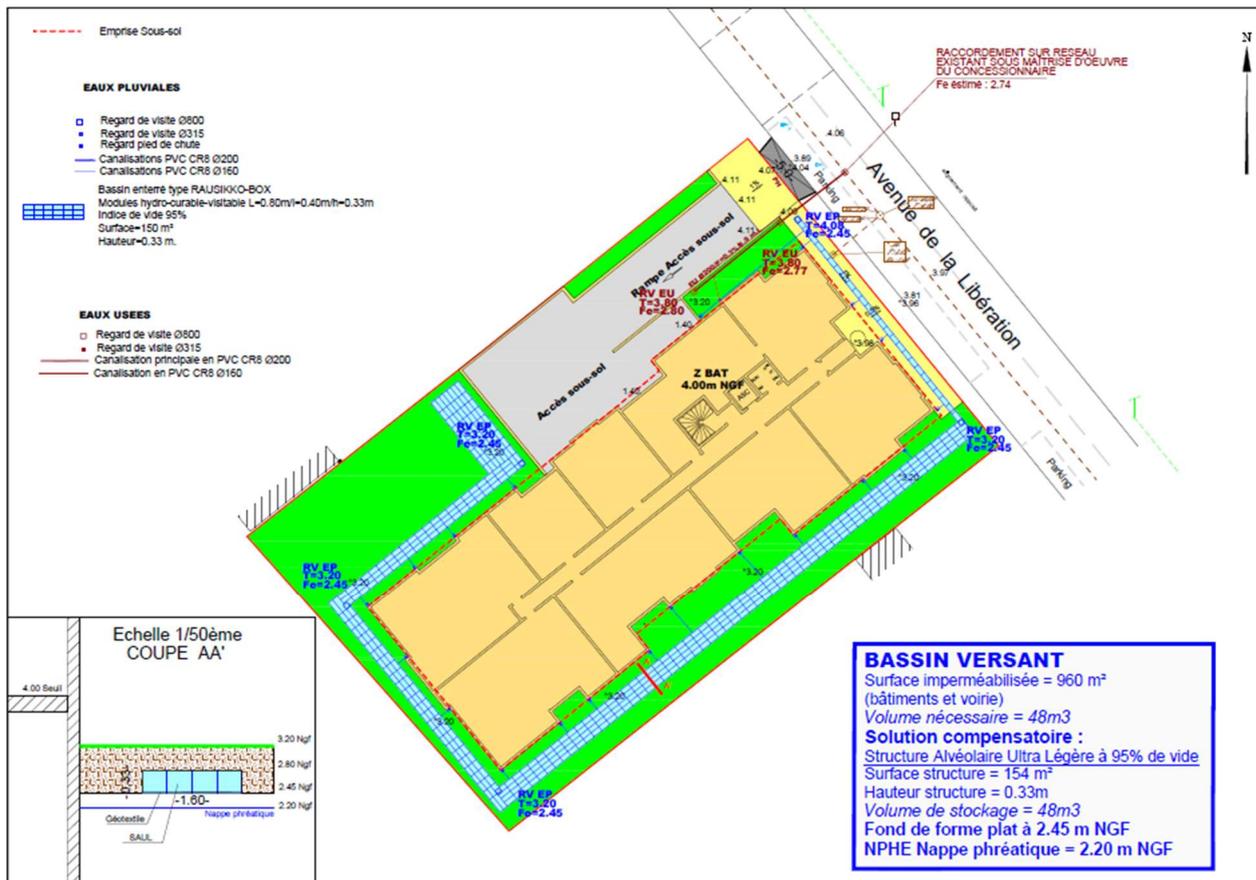
3. Le traitement des eaux pluviales

L'aménagement du projet entraîne une aggravation de l'imperméabilisation et supprime donc des surfaces d'infiltration des eaux météoriques vers la nappe superficielle. Les eaux pluviales seront stockées sur site avant rejet par infiltration pour pérenniser le cycle actuel de l'eau.

Une étude géologique-hydrogéologique menée in situ a mis en évidence que le sol était propice à l'infiltration des eaux pluviales.

L'unité foncière, objet de la demande du permis de construire, correspond à une surface de 1 623 m².

Les eaux de ruissellement issues de zones imperméabilisées communes à l'opération (voie interne, cheminements piétons et toitures des bâtiments) seront stockées par le biais d'un bassin versant.



Localisation du système d'assainissement projeté (AUGE)

Pour le Bassin Versant :

La surface imperméabilisée est de 960 m². Il doit être stocké 50 mm de pluie par m² imperméabilisé. Le volume de rétention nécessaire pour le projet est donc de 48 m³.

La solution compensatoire de l'opération sera assurée par une structure alvéolaire ultra légère à fond de forme plat positionnée sous espaces verts.

Le bassin SAUL aura une épaisseur de 0,33 m sur une surface de 154 m² (95% de vide), il permettra la rétention d'un volume de 48 m³.

La solution compensatoire projetée sera donc suffisante pour stocker le volume engendré par une pluie décennale.

4. Le traitement des eaux usées

L'opération sera équipée d'un réseau d'assainissement d'eaux usées. Le réseau interne sera de type séparatif et gravitaire et permettra la récupération des eaux usées de l'ensemble du bâtiment. Les canalisations principales seront en Ø200 PVC CR8 avec une pente minimum de 3 mm/m et positionnées sous espaces verts permettant le raccordement au réseau existant jusqu'au regard de branchement. Son implantation est présentée sur la figure suivante (ci-avant - réseau marron).

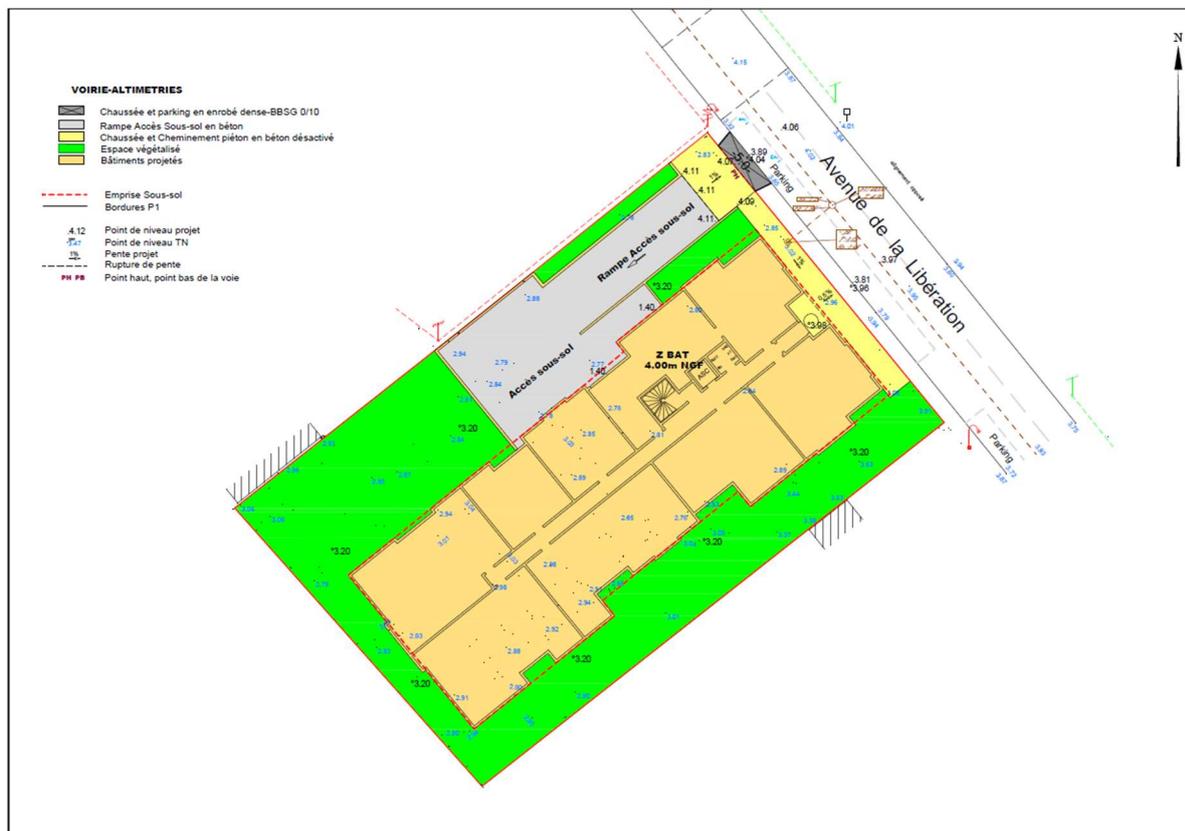
Avant réception, il sera réalisé une inspection caméra vidéo du réseau posé ainsi qu'un test d'étanchéité conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

5. Intégration du projet dans son environnement

Les espaces libres seront traités en espaces verts. Les essences arborées choisies seront des essences locales.

Selon le PLU :

- Espaces verts à appliquer 25% = 405 m²
- Espaces verts projet = 561 m²



Plan des espaces verts (AUIGE)

Les aménagements paysagers de l'opération se développeront autour du futur bâtiment. L'entrée du bâtiment sera positionnée en façade de l'avenue de la Libération.

L'architecture des habitations s'inspire de références régionales (cf. III-3)